

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3339

14 décembre 2015

SOMMAIRE

PA BE Arte	160243	Société Générale Bank & Trust Crédit Inter-national	160252
Pan Ocean Financial Corp. S.A.	160226	SOF-10 Starlight 31 GBP S.à r.l.	160255
Pearl Dive Properties S.à r.l.	160272	Sophia International Holding S.A.H.	160257
Piret-Gerard s.à r.l.	160272	SoPro Holdings S.à r.l.	160252
Revaru	160249	Sportpferde S.à r.l.	160249
Rheindeich	160249	Starfactory Football Management S.A.	160269
Rooftop S.à r.l.	160250	St Maurin, Legretto	160252
RPH Associés Immobilière S.A.	160250	Sure Invest	160270
Rumisel	160250	Surf International S.A.	160268
S&B Minerals Finance S.C.A.	160251	Surf International S.A.	160270
Selecta Luxembourg	160253	TaDaweb S.A.	160271
Selecta Luxembourg	160254	TA EU Acquisitions VII S.à r.l.	160269
Sergale S.à r.l.	160254	T.D. Illes Sàrl	160270
SES Astra Services Europe S.A.	160255	Terri Asset Management S.A.	160271
SES Broadband Services S.A.	160254	That's It A.G.	160271
SGBTCl	160252	The Century Fund SICAV	160271
Sherwood Properties S.A.	160255	The Irish Acquisition Company S.à r.l.	160265
Sherwood Properties S.A.	160256	The Luxembourg Acquisition Company (OIF) S.à r.l.	160268
Sherwood Properties S.A.	160256	Tojewa SA	160266
Sherwood Properties S.A.	160254	Tonus & Cunha Associés S.à r.l.	160271
SHIP Investor & Cy S.C.A.	160256	Touchpoint Housing (FCF-DeGI) S.à r.l.	160272
SHIP Luxco 1 S.à r.l.	160257	Touchpoint Housing (FH) S.à r.l.	160267
SHIP Luxco 3 S.à r.l.	160268	Traction Holding S.à r.l.	160267
SHIP Luxco 3 S.à r.l.	160268	Trade-inter S.à r.l.	160272
SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A..	160257	Tradition II S.A.	160270
SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung 4 S.à r.l.	160256	VASCONI ARCHITECTES BY THOMAS SCHINKO	160270
SINTRA Medical S.à r.l.	160257		
SK Spice	160269		

Pan Ocean Financial Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 199.487.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth of October.

Before the undersigned Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholder(s) (the "Meeting") of Pan Ocean Financial Corp. S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 199487 (the "Company"). The Company has been incorporated on 13 August 2015 pursuant to a deed of Maître Henri BECK, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2779 on October 8, 2015. The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since.

The Meeting is chaired by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The chairman appointed as secretary Claudine Schoellen, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Meeting elected as scrutineer Peggy Simon, prenamed.

The chairman, the secretary and the scrutineer will together constitute the bureau of the Meeting.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholder represented at the Meeting and the number of shares held by it is shown on an attendance list. This attendance list as well as the power of attorney, after having been signed *ne variatur* by the proxyholder of the appearing party, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Creation of classes of shares in the share capital of the Company, namely (i) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (ii) mandatory redeemable preference shares (the "MRPS"), all having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each and Conversion of the fifty thousand (50,000) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares;

3. Increase of the share capital of the Company by a total amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) in order to bring it from its current amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) to one hundred fifty thousand United States dollars (USD 150,000.-) through the issuance of (i) fifty thousand (50,000) new Ordinary Shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and (ii) fifty thousand (50,000) MRPS with a nominal value of one United States dollar (USD 1.- each);

4. Subscription for and payment of the share capital increase specified here above;

5. Amendments and full restatement of the Articles in order to reflect the above;

6. Allocation to the Company's legal reserve;

7. Amendments to the register of shares of the Company in order to reflect the above;

8. Miscellaneous.

IV. The meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting waived the convening notices, the shareholder(s) represented considering itself/themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolved (i) to create classes of shares in the share capital of the Company, namely Ordinary Shares and MRPS, all having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, and (ii) to convert the fifty thousand (50,000) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares.

Third resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) in order to bring it from its current amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) to one hundred fifty thousand United States dollars (USD 150,000.-) through the issuance of (i) fifty thousand

(50,000) new Ordinary Shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and (ii) fifty thousand (50,000) MRPS with a nominal value of one United States dollar (USD 1.- each).

Subscription and payment

Thereupon, the shareholder represented at the Meeting, represented by Peggy SIMON, private employee, professionally residing in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal, intervened at the present meeting and expressly declared to subscribe for:

- (i) fifty thousand (50,000) new Ordinary Shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each; and
- (ii) fifty thousand (50,000) MRPS with a nominal value of one United States dollar (USD 1.- each);

and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable amounting to at least forty-one million four hundred forty-four thousand and one United States dollars (USD 41,444,001.-) (the "Contribution").

The Contribution is to be allocated as follows:

(i) fifty thousand (50,000) United States dollars (USD 50,000.-) is to be allocated to the share capital account of the Company linked to the Ordinary Shares;

(ii) three hundred fourteen thousand four hundred forty United States dollars and one cent (USD 314,440.01) is to be allocated to the share premium account of the Company attached to the Ordinary Shares;

(iii) fifty thousand (50,000) United States dollars (USD 50,000.-) is to be allocated to the share capital account of the Company linked to the MRPS;

(iv) forty-one million twenty-nine thousand five hundred sixty United States dollars and ninety-nine cents (USD 41,029,560.99) is to be allocated to the share premium account of the Company attached to the MRPS.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915 as amended, the valuation of the Contribution is evidenced by a report prepared by Grant Thornton Lux Audit, a public limited liability company (société anonyme) with registered office at 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183652, réviseur d'entreprises agréé, dated 12 October 2015 which concludes as follows:

«Based on our work, no facts came to our attention which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the nominal value of the Company's Ordinary Shares and MRPS to be issued, and the allocation to the share premium accounts.»

Said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to one hundred and fifty thousand United States dollars (USD 150,000.-), represented by:

- (i) one hundred thousand (100,000) entirely liberated Ordinary Shares, each having a nominal value of USD 1, and
- (ii) fifty thousand (50,000) entirely liberated MRPS, each having a nominal value of USD 1.

Fourth resolution

The Meeting resolved to amend and fully restate the Articles so that they shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name and Form.

1.1. Name and Form

The name of the company is "Pan Ocean Financial Corp. S.A." (the "Company"). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors (the "Board"). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the "General Meeting"), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition, holding and disposal, whether directly or indirectly, of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

3.5. In general, the Company may take any commercial, financial or industrial operation and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful directly or indirectly in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. Share capital

The share capital is set at one hundred and fifty thousand United States dollars (USD 150,000.-), represented by (i) one hundred thousand (100,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (ii) fifty thousand (50,000) mandatory redeemable preference shares (the "MRPS", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, which are all fully paid-up. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form. Ordinary Shares will generally be vested with voting rights. MRPS will not carry any voting rights to the extent permitted by the Law.

5.2. Share capital increase and share capital reduction

The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. Pre-emptive rights

In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the share capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

The shareholder(s) owning Ordinary Shares will be exclusively entitled on a prorata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder(s) owning MRPS will be exclusively entitled on a prorata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of MRPS.

Where the subscribed capital of the Company is increased by the issue of new shares of only one class of Shares, the pre-emptive right of the holders of shares of the other class may not be exercised until after that right has been exercised by the holders of the shares of the class in which the new shares are issued.

5.4 Share premium account

Share premium paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific share premium account(s), as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in a share premium account linked to the Ordinary Shares (the "Ordinary Shares Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on MRPS shall be booked in a share premium account linked to the MRPS (the "MRPS Premium Account") and such share premium shall remain attached to the MRPS upon which the share premium was paid.

5.5 Contributions to a "capital contribution" account

The General Meeting is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by the Law and which shall be booked in the "capital contribution" account ("compte des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres" or account 115).

Special sub-account(s) of the capital contribution account (account 115) paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific sub-account(s), as follows:

- any capital contribution without issuance of new shares paid with respect to Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' capital contribution account (the "Ordinary Shares' Special Equity Account") and such Ordinary Shares' Special Equity Account shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the capital contribution was paid;

- any capital contribution paid without issuance of new shares paid with respect to MRPS shall be booked in a MRPS' capital contribution account (the "MRPS' Special Equity Account") and such MRPS' Special Equity Account shall remain attached to the MRPS upon which the capital contribution was paid.

Art. 6. Shares.

6.1. Ownership and co-ownership of Shares

The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share. In the event that a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.2. Form of the Shares

The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. Register of Shares

A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. Transfer of Shares

A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representative(s); or
- (ii) any authorised representative of the Company,

and following a notification of such share transfer to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

6.5. MRPS

6.5.1 Form of the MRPS

All MRPS are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law.

6.5.2 Redemption of the MRPS

Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law) (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as premium or as proceeds of a new issue made for the redemption purpose), MRPS will be redeemed by the Company pursuant to the following terms and conditions:

(i) if the MRPS are neither converted or retracted, the Company shall redeem all MRPS then in issue upon expiry of a ten (10) year period from the date on which the relevant MRPS are issued, unless the Company and the holders of the MRPS agree on an extension of the date on which all MRPS must be redeemed by the Company, it being understood that such can only be extended for another ten (10) year period (the "Final Mandatory Redemption Date");

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, a holder of MRPS is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Company to redeem all or part of its MRPS; and

(iii) a holder of any MRPS, that has been redeemed, is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed MRPS (the "Redemption Price") equal to:

1. the nominal value of the redeemed MRPS; plus

2. all and any accrued and unpaid dividends that the holder of redeemed MRPS is entitled to receive at the time of the redemption (for the sake of clarity, any preferential dividend declared but unpaid shall be paid prior to any redemption of the MRPS); plus

3. an amount corresponding to a portion of the MRPS' Premium Account and/or the MRPS' Special Equity Account equal to the balance of the MRPS' Share Premium Account and/or the MRPS' Special Equity Account divided by the number of outstanding MRPS immediately prior to the redemption; plus

4. an amount corresponding to the portion of the MRPS Reserve Account (as defined in article 15.4 below) divided by the number of outstanding MRPS immediately prior to the redemption.

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption and through the extraordinary general meeting of shareholders resolving upon such redemption.

6.5.3 Conversion of the MRPS

All MRPS are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares.

MRPS may be converted by the Company, subject to resolutions taken by the extraordinary general meeting of shareholders, into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, a holder of MRPS may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert into Ordinary Shares all or part of the MRPS;

(ii) the MRPS will be converted into a fixed number of Ordinary Shares with a fair market value corresponding to the respective MRPS nominal value, accrued and unpaid dividends, any premium booked on the MRPS Premium Account, any premium booked on the MRPS' Special Equity Account and any amount booked on the MRPS Reserve Account attributable to such MRPS. No decimal of Ordinary Shares will be available. The number of Ordinary Shares will be rounded down to the closest appropriate number of Ordinary Shares, with any surplus being booked as share premium in the Ordinary Shares Premium Account.

Converted MRPS will be cancelled forthwith after conversion.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that, if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is composed of one or several class A directors and one or several class B directors. Board resolutions shall be recorded in minutes in accordance with article 10.

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors or, where the shareholders have appointed different classes of directors, namely class A and class B directors, by joint signature of any class A director and any class B director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 10. Minutes of meetings of the Board.

10.1. The resolutions passed by the sole director shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

10.2. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

10.3. Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board or the sole director, as the case may be, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or the sole director, as the case may be or by any two directors of the Company.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a General Meeting. The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at ordinary General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

(xi) The chairman presides the General Meeting. If the chairman is not present in person, the shareholders will elect a chairman pro tempore for the relevant General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General meeting.

(xii) The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so. However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman or by any two other directors.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditor to the Company.

13.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor shall then prepare a report setting out their proposals.

13.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. The Company's operations shall be supervised by one or more internal auditors (commissaires).

14.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.3. The General Meeting shall appoint the internal auditor(s) (commissaire(s)) / external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditor(s) may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the internal auditor(s) (commissaire(s)) or the approved external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

15.4. Allocation to the MRPS holders

Each holder of MRPS will be entitled, in priority to the payment of dividends to the holders of Ordinary Shares, to an annual preferential and cumulative dividend computed on the nominal value of the MRPS held by such holder, attached pro rata share premium booked in the MRPS' Premium Account (if any) and attached pro rata premium booked in MRPS' Special Equity Account (if any) and the pro rata amount booked in the MRPS Reserve Account (as defined below) (if any). Such annual preferential and cumulative dividend shall be equal to the average interest rate on the loan receivables granted by the Company and financed with the proceeds of the MRPS, MRPS' Premium Account, MRPS' Special Equity Account and the MRPS Reserve Account, less 25 bsp or any other at arm's length annual margin, as determined by the Board based on a transfer pricing analysis, calculated on the average nominal value of the MRPS, attached pro rata share premium booked in the MRPS' Premium Account (if any) and attached pro rata premium booked in MRPS' Special Equity Account (if any) and the pro rata amount booked in the MRPS Reserve Account (if any).

Preferred dividends will only be payable to each holder of MRPS provided that the Company has sufficient liquid assets available, after each dividend payment is made, to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of a dividend payment is approved; or
- (ii) MRPS are redeemed by the Corporation or retracted by the holder of MRPS; or
- (iii) the Company is wound-up.

Should the profits be sufficient to distribute a dividend, in whole or in part, and should the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, decide to make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should and could have been distributed to the holder of the MRPS shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a MRPS reserve account (the "MRPS Reserve Account").

In case of dissolution of the Company, payment rights in respect of MRPS will rank junior to all other debts incurred by the Company but will rank senior to payment rights in respect of Ordinary Shares as set forth in these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The power of the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority and on a pro rata basis to the holders of MRPS, each of whom shall be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage of notional capital held by each of them in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by him/it plus any prorata outstanding amount booked in the MRPS Premium Account, the MRPS' Special Equity Account and MRPS Reserve Account (if any).

16.3. Holders of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Company's capital by the holders of such shares.

16.4. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

17.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fifth resolution

The Meeting resolved to allocate fifteen thousand United States dollars (USD 15,000.-) of the Ordinary Shares Premium Account to the legal reserve of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any director of the Company or any lawyer or employee of DLA Piper Luxembourg, each acting individually under their sole signature, with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company, to do so and to see to any formalities or actions required, necessary or useful in connection therewith, if any. There being no further business, the meeting was adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing and intervening party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the bureau, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze octobre,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaire (l'"Assemblée") de Pan Ocean Financial Corp. S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199487 (la "Société"). La Société a été constituée le 13 août 2015 en vertu d'un acte de Maître Henri BECK, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2779 en date du 8 octobre 2015. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, résidant professionnellement au L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le président nomme en tant que secrétaire Claudine Schoellen, demeurant professionnellement au L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

L'Assemblée nomme en tant que scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le président, le secrétaire et le scrutateur constituent ensemble le bureau de l'Assemblée.

Le bureau étant ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'actionnaire représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par lui sont indiquées dans la liste de présence. Cette liste de présence ainsi que la procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. Tel qu'il ressort de la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société est représenté à l'Assemblée, l'Assemblée peut ainsi valablement se prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création de classes d'actions dans le capital social de la Société, à savoir (i) les actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et (ii) les actions privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable (les "APOR"), ayant toute une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune et conversion des cinquante mille (50.000) actions existantes dans le capital social de la Société en Actions Ordinaires;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de cent mille dollars américains (100.000 USD) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (50.000 USD) à cent cinquante mille dollars américains (150.000 USD) par l'émission de (i) cinquante mille (50.000) nouvelles Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune, et (ii) cinquante mille (50.000) APOR ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune;

4. Souscription et paiement intégral de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus;

5. Refonte complète des Statuts afin de refléter ce qui précède;

6. Allocation à la réserve légale de la Société;

7. Modification du registre des actions de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus; et

9. Divers.

IV. L'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée renonce aux convocations, le ou les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide (i) de créer des classes d'actions dans le capital social de la Société, à savoir des Actions Ordinaires et des APOR, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD), et (ii) de convertir les cinquante mille (50.000) actions existantes dans le capital social de la Société en Actions Ordinaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars américains (100.000 USD) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (50.000 USD) à cent cinquante mille dollars américains (150.000 USD) par l'émission de (i) cinquante mille (50.000) nouvelles Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune, et (ii) cinquante mille (50.000) APOR ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD).

Souscription et paiement

L'actionnaire représenté par Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement au L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, intervient à la présente Assemblée et déclare expressément souscrire à:

(i) cinquante mille (50.000) nouvelles Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune; et

(ii) cinquante mille (50.000) APOR ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune;

et de les libérer intégralement par un apport en nature de créances d'un montant d'au moins quarante-et-un millions quatre cent quarante-quatre mille un dollars américains (41.444.001 USD) ("Apport").

L'Apport est à allouer comme suit:

(i) cinquante mille dollars américains (50.000 USD) devant être alloués au compte du capital social de la Société lié au Actions Ordinaires;

(ii) trois cent quatorze mille quatre cent quarante dollars américains et un centime (314.440,01 USD) devant être alloués au compte prime d'émission de la Société attaché aux Actions Ordinaires;

(iii) cinquante mille dollars américains (50.000 USD) devant être alloués au compte du capital social de la Société lié aux APOR; et

(iv) quarante et un millions vingt-neuf mille cinq cent soixante dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf centimes (41.029.560,99 USD) devant être alloués au compte prime d'émission de la Société attaché aux APOR.

En vertu des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, la valeur de l'apport est prouvée par un rapport préparé par Grant Thornton Lux Audit, une société anonyme ayant son siège social au 89A, Pafefbruch, L-8308 Capellen et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 183652, réviseur d'entreprises agréé, en date du 12 septembre 2015 qui conclue ce qui suit:

«Based on our work, no facts came to our attention which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the nominal value of the Company's Ordinary Shares and MRPS to be issued, and the allocation to the share premium accounts».

Ledit rapport du réviseur d'entreprises, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève désormais à un montant total de cent cinquante mille dollars américains (150.000 USD) représenté par:

(i) cent mille (100.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD), et

(ii) cinquante mille (50.000) APOR entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre intégralement les Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme et dénomination.

1.1. Forme et dénomination

Le nom de la société est "Pan Ocean Financial Corp. S.A." (la "Société"). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le "Conseil"). Il peut être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'"Assemblée Générale"), agissant conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants, billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever des charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

3.5. D'une façon générale, la Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes les transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles, directement ou indirectement, dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Capital social

Le capital social est fixé à cent cinquante mille dollars américains (150.000 USD), représenté par (i) cent mille (100.000) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et (ii) cinquante mille (50.000) actions privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable (les "APOR", et ensemble avec les Actions Ordinaires, les "Actions"), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune, entièrement libérées. Les droits et obligations respectifs attachés à chaque classe d'actions seront exposés ci-dessous. Toutes les Actions seront émises sous forme nominative. Généralement, les Actions Ordinaires seront acquises avec des droits de vote. Les APOR ne conféreront aucun droit de vote dans la limite prévue par la Loi.

5.2. Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Droits préférentiels de souscription

Outre les apports effectués à la Société sous la forme de capital social tel qu'indiqué à la section 5.1 ci-dessus, les nouveaux actionnaires ou actionnaires existants peuvent souscrire aux actions en effectuant des paiements au capital social et selon le cas ils peuvent également souscrire aux actions par le biais de paiements au compte de prime d'émission lié aux actions nouvellement émises.

Le(s) Actionnaire(s) qui détiennent les Actions Ordinaires auront droit exclusivement au prorata parmi eux à tous les droits attachés à la prime d'émission versée pour la souscription des Actions Ordinaires. Le(s) Actionnaire(s) qui détiennent les APOR auront droit exclusivement au prorata parmi eux à tous les droits attachés à la prime d'émission versée pour la souscription des APOR.

Lorsque le capital social de la Société est augmenté par l'émission de nouvelles actions d'une seule classe d'Actions, le droit préférentiel de souscription des détenteurs d'actions de l'autre classe ne pourra être exercé tant que ce même droit n'aura pas été exercé par les détenteurs d'actions de la classe dans laquelle les nouvelles actions sont émises.

5.4. Compte de prime d'émission

La prime d'émission versée pour les Actions Ordinaires ou les APOR sera imputée sur un ou plusieurs comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- toute prime d'émission versée pour les Actions Ordinaires sera imputée sur un compte de prime d'émission lié aux actions ordinaires (le "Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires") et cette prime d'émission restera annexée aux Actions Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été versée;

- toute prime d'émission versée pour les APOR sera imputée sur un compte de prime d'émission lié aux APOR (le "Compte de Prime d'Emission des APOR") et cette prime d'émission restera annexée aux APOR pour lesquelles la prime d'émission a été versée.

5.5. Apport au compte "apport au capital"

L'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise et de tels apports seront enregistrés dans le compte "apport au capital" ("compte des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres" ou compte 115).

Les paiements versés pour les Actions Ordinaires ou les APOR et alloués au compte "apport au capital" (compte 115) seront imputés sur un ou plusieurs sous-comptes spécifiques, comme suit:

- tout apport en capitaux propres non-rémunéré par des titres versé pour les Actions Ordinaires sera imputé sur un compte d'apport au capital des actions ordinaires (le "Compte d'Apport au Capital des Actions Ordinaires") et ce Compte Capital Contribution des Actions Ordinaires restera annexé aux Actions Ordinaires pour lesquelles le capital contribution a été versé;

- toute apport en capitaux propres non-rémunéré par des titres versée pour les APOR sera imputée sur un compte d'apport au capital des APOR (le "Compte d'Apport Au Capital des APOR") et ce Compte Capital Contribution des APOR restera annexé aux APOR pour lesquelles le capital contribution a été versé.

Art. 6. Actions.

6.1. Propriété et co-propriété des Actions

Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action. Au cas où une Action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.2. Forme des Actions

Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Registre des Actions

Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Cession d'actions

Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) mandataire(s); ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification de cette cession à la Société ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

6.5. APOR

6.5.1 Forme des APOR

Toutes les APOR sont émises sous la forme de parts sociales rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi.

6.5.2 Rachat des APOR

Sans préjudice des conditions stipulées à l'article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des APOR ne peut être effectué que par les sommes disponibles pour une distribution en vertu de l'Article 72-1 de la Loi) (fonds distribuables, comprenant la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission ou en tant que produits d'une nouvelle émission réalisée pour le rachat), les APOR seront rachetées par la Société en vertu des modalités et conditions suivantes:

(i) si les APOR ne sont pas converties ni rachetées, la Société rachètera la totalité des APOR alors émises dès expiration du délai de dix (10) ans à compter de la date à laquelle les APOR concernées sont émises, à moins que la Société et les détenteurs d'APOR s'accordent sur une extension de la date à laquelle les APOR doivent être rachetées par la Société, étant entendu que cette extension ne peut excéder une nouvelle période de dix (10) ans (la "Date de Rachat Obligatoire Finale");

(ii) nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale et à tout moment avant cette date, un porteur d'APOR est autorisé à demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit à la Société le rachat de la totalité ou d'une partie de ses APOR; et

(iii) un porteur d'APOR qui ont été rachetées est autorisé à percevoir un paiement en numéraire ou en nature par APOR rachetées (le "Prix de Rachat") qui sera égal à:

1. la valeur nominale des APOR; plus

2. tous les dividendes courus et impayés que le porteur des APOR est autorisé à recevoir au moment du rachat (par soucis de clarté, tout dividende préférentiel déclaré mais impayé sera payé avant tout rachat d'APOR); plus

3. un montant correspondant à une partie du Compte de Prime d'Emission des APOR et/ou du Compte d'Apport au Capital des APOR égal au solde du Compte de Prime d'Emission des APOR et/ou du Compte d'Apport au Capital des APOR divisé par le nombre d'APOR en circulation immédiatement avant le rachat; plus

4. un montant correspondant à une partie du Compte de Réserve des APOR (comme défini à l'article 15.4) divisé par le nombre d'APOR en circulation immédiatement avant le rachat.

Les APOR seront annulées immédiatement après le rachat et par le biais d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires appelée à se prononcer sur ce rachat.

6.5.3 Conversion des APOR

Toutes les APOR sont émises sous la forme d'actions convertibles en Actions Ordinaires. Les APOR peuvent être converties par la Société, sous réserve des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en Actions Ordinaires en vertu des modalités et conditions suivantes:

(i) nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale, un porteur d'APOR peut à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit la conversion de la totalité ou d'une partie des APOR en Actions Ordinaires;

(ii) les APOR seront converties en un nombre fixe d'Actions Ordinaires avec une juste valeur marchande correspondant à la valeur nominale respective des APOR, aux dividendes courus et impayés, toute prime inscrite au Compte de Prime d'Emission des APOR, toute prime inscrite au Compte de Réserve Spéciale des APOR et tout montant inscrit au Compte Réserve des APOR attribuables à ces APOR. Le nombre d'Actions Ordinaires ne sera pas exprimé en décimales. Le nombre d'Actions Ordinaires sera arrondi au nombre approprié inférieur le plus proche d'Actions Ordinaires, et tout surplus sera comptabilisé en tant que prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires.

Les APOR converties seront annulées immédiatement après la conversion.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par le Conseil, qui comprend au moins trois (3) membres. Les administrateurs ne sont pas nécessairement actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit nommer un président parmi ses membres, et peut désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les actionnaires ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux conformément à l'article 10.

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette

déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou si les actionnaires ont nommé différentes classes d'administrateurs, à savoir un ou des administrateurs de classe A et un ou des administrateurs de classe B, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

10.1. Les résolutions prises par l'administrateur unique sont inscrites dans des procès-verbaux ou sont contenues dans des résolutions écrites. Les procès-verbaux ou les résolutions écrites prises par l'administrateur unique seront signés par lui seul.

10.2. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion, ou par le secrétaire (le cas échéant).

10.3. Les copies ou extraits de procès-verbaux, ou les résolutions écrites du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique, le cas échéant, destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président, par deux membres du Conseil d'Administration, ou l'administrateur unique, le cas échéant.

IV. Actionnaire(s)

Art. 11. Assemblée générale des actionnaires.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées en Assemblée Générale. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de

s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale ordinaire sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

(xi) Le président du Conseil préside l'Assemblée Générale. Si le président du Conseil n'est pas présent en personne, les actionnaires élisent un président pro tempore pour l'Assemblée Générale en question. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le Président, le secrétaire et le scrutateur forment ensemble le bureau de l'Assemblée Générale.

(xii) Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le président du Conseil ou par deux administrateurs conjointement.

Art. 12. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

13.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

13.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

14.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

14.3. L'Assemblée Générale nomme le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la "Réserve Légale"). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment à conditions de respecter les conditions suivantes:

- (i) le Conseil doit arrêter des comptes intermédiaires;

(ii) les comptes intermédiaires doivent montrer que des bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution; étant compris que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices acquis depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés en avant et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées en avant et des sommes devant être allouées à la réserve légale ou statutaire;

(iii) le Conseil doit décider la distribution des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) le(s) commissaire(s) ou le réviseur(s) d'entreprises agréé(s) doit préparer un rapport adressé au Conseil devant vérifier si les conditions ci-dessus sont réunies.

15.4. Affectation aux porteurs des APOR

Chaque porteur d'APOR aura droit, en priorité par rapport au paiement des dividendes en faveur des porteurs d'Actions Ordinaires, à un dividende préférentiel et cumulatif annuel calculé sur la valeur nominale des APOR détenues par ce porteur, attaché au prorata des primes d'émission inscrites dans le Compte Prime d'Emission des APOR (le cas échéant) et attaché au prorata des primes inscrites dans le Compte d'Apport au Capital des APOR (le cas échéant) et le montant prorata inscrits dans le Compte de Réserve des APOR (comme défini ci-dessous) (le cas échéant).

Ce dividende annuel préférentiel et cumulatif doit être égal au taux d'intérêt moyen du prêt accordé par la Société et financé au moyen des produits des APOR, du Compte Prime d'Emission des APOR, du Compte d'Apport au Capital des APOR et du Compte de Réserve des APOR, moins une marge annuelle de 25 point de base ou toute autre dans des conditions commerciales normales, déterminée par le Conseil d'Administration sur base d'une analyse des prix de transfert, calculée sur la valeur nominale moyenne des APOR, attaché au prorata des primes d'émission inscrites dans le Compte Prime d'Emission des APOR (le cas échéant) et attaché au prorata des primes inscrites dans le Compte d'Apport au Capital des APOR (le cas échéant) et le montant prorata inscrits dans le Compte de Réserve des APOR (comme défini cidessous) (le cas échéant).

Les dividendes privilégiés ne seront exigibles à chaque détenteur d'APOR qu'à condition que la Société ait des liquidités disponibles suffisantes, après que chaque paiement de dividende soit effectué afin de couvrir ses dépenses courantes immédiatement après le paiement du dividende et que l'un des trois (3) événements suivants se soit produit:

- (i) La distribution d'un versement de dividendes est approuvée; ou
- (ii) Les APOR sont rachetées par la Société ou rachetées par le détenteur des APOR; ou
- (iii) La Société est dissoute.

Si les bénéfices sont suffisants pour distribuer un dividende, en totalité ou en partie, et l'actionnaire, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, décide de ne pas faire de résolution quant à la distribution de ce dividende, le montant du dividende qui aurait dû et aurait pu être distribué au détenteur des APOR sera automatiquement affecté à une réserve distribuable imputée au compte de réserve des APOR (le "Compte de Réserve des APOR").

En cas de dissolution de la Société, les droits au paiement en ce qui concerne les APOR seront secondaires par rapport à toutes les autres dettes encourues par la Société mais seront prioritaires par rapport aux droits de paiement en ce qui concerne les Actions Ordinaires comme stipulé dans les présents Statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le pouvoir du conseil d'administration cessera dès la nomination du/des liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et obligations de la Société ou le dépôt de tous fonds à cet effet, le montant restant disponible sera payé en premier lieu en priorité et au prorata aux détenteurs d'APOR chacun d'eux ayant droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal aux dividendes dus mais non versés et au remboursement du pourcentage du capital notionnel détenu par chacun d'eux dans la Société, le capital notionnel désignant le capital social de la Société souscrit par chacun d'eux plus tout montant au prorata inscrits au Compte Prime d'Emission des APOR, au Compte d'Apport au Capital des APOR et au Compte de Réserve des APOR (le cas échéant).

16.3. Les détenteurs des Actions Ordinaires auront alors le droit de percevoir le montant restant disponible (le cas échéant) au prorata, en fonction du nombre d'actions détenues dans le capital social par les détenteurs de ces actions.

16.4. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'allouer quinze mille dollars américains (15.000 USD) du Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires à la réserve légale de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société ou tout avocat ou employé de DLA Piper Luxembourg, chacun agissant individuellement sous sa seule signature, avec plein pouvoir de substitution, de procéder pour le nom et pour le compte de la Société à cette modification et faire les formalités ou actions requises, nécessaires ou utiles en lien avec ceci. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170602/974.

(150188788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

PA BE Arte, Société Civile.

Capital social: EUR 999.000,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 9, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg E 5.545.

In the year two thousand fifteen on thirteenth day of October.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of PABE ARTE, a non-commercial partnership (société civile) incorporated and organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number E 5545 (the Company). The Company was incorporated on December 31, 2014 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Beck, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 120, of January 16, 2015. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have not been amended.

THERE APPEARED:

Patrizio Bertelli, born on the sixth of April, nineteen hundred forty-six in Arezzo, and residing at 11, Via Poggio Mendico, I-52100 Arezzo, Italy (the Partner 1),

represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L- 6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

Lorenzo Bertelli, born on the tenth of May nineteen hundred eighty eight in Arezzo, Italy and residing at 93, Corso di porta Romana, I - 20122 Milan, Italy (the Partner 2 and together with the Partner 1, the Partners),

represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L- 6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature *ne varietur* by the authorised representative of the Partners and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, as represented above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Partners hold one hundred percent (100%) of the units representing the capital of the Company, that the Company has not issued bonds or any other securities and that consequently the Partners may deliberate upon the matters set forth below;

II. that the Partners shall now resolve on the following:

1. Acknowledgment and approval of the balance sheet of the Company reflecting the financial situation of the Company (the Interim Balance Sheet);

2. Transfer of the registered office, principal establishment, central administration and place of effective management of the Company from the Grand- Duchy of Luxembourg to Italy, with effect (the Effective Date) as of the date of the enrolment of the Italian deposit deed in the Arezzo Chamber of Commerce in Italy without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance;

3. Transformation of the Company, as of the Effective Date, into a S.s. (“società semplice”) (Italian non-commercial partnership) with modification of the corporate denomination of the Company into “PABE ARTE S.s.” and complete restatement of the articles of association of the Company so as to conform them with Italian law;

4. Confirmation that the Company will, upon transfer and change of nationality as of the Effective Date, remain the owner of all its assets and liabilities without discontinuity or limitations, including from a tax perspective;

5. Acknowledgment of the resignation of the managers of the Company and granting of discharge (*quitus*) to them for the performance of their respective mandates;

6. Authorisation to perform all steps, actions, procedures and formalities required or useful in connection with the transfer of the registered office, principal establishment, central administration and place of effective management of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy and any of the preceding resolutions, under any applicable laws;

7. Miscellaneous.

III. That the Partners have taken the following resolutions:

First resolution

The Partners resolve to approve the Interim Balance Sheet as of October 8, 2015 which has been prepared in accordance with Luxembourg accounting law and principles. This balance sheet, after having been signed “*ne varietur*” by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached hereto to be registered with the present deed.

Second resolution

The Partners resolve to transfer the registered office, principal establishment, central administration and place of effective management of the Company, without any change to the legal personality of the Company, from the Grand-Duchy of Luxembourg to Arezzo, Via De' Mannini, 2, Italy with effect from the Effective Date.

As a result of such transfer, as per the Effective Date, the Company will adopt the Italian nationality and become subject to Italian law, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance.

Third resolution

As a result of the second resolution and with effect from the Effective Date, the Partners resolve to transform the Company, currently existing as a non-commercial partnership (*société civile*) under Luxembourg law, into a S.s. (“società semplice”) (Italian non-commercial partnership) governed by Italian law, to change its corporate denomination into “PABE ARTE S.s.” and to entirely restate the articles of association of the Company so as to conform them with Italian law as follows:

Contratto sociale

Art. 1. Tra.

- Patrizio Bertelli, nato ad Arezzo il 6 aprile 1946, residente ad Arezzo (AR), Via Poggio Mendico 11, codice fiscale BRTPRZ46D06A390D;

- Lorenzo Bertelli, nato ad Arezzo (AR) il 10 maggio 1988, residente in Milano (MI), C.so di Porta Romana n. 93, codice fiscale BRTLNZ88E10A390M;

entrambi cittadini italiani, è vigente una società semplice con la seguente ragione sociale:

“Pabe arte societa' semplice”

Art. 2. La società ha sede in Arezzo.

La società potrà istituire sedi secondarie, filiali, depositi, uffici amministrativi e comunque locali destinati all'esercizio dell'attività sociale, sia in Italia che all'estero.

Art. 3. La durata della società è fissata al 31 dicembre 2060 (trentuno dicembre duemilasessanta) e, successivamente a tale data, s'intenderà tacitamente prorogata di anno in anno salvo espressa concorde dichiarazione dei soci.

La società potrà essere sciolta per concorde volontà dei soci anche prima della scadenza di tale durata.

Art. 4. La società, esclusa ogni attività di carattere commerciale, ha per oggetto la formazione di un patrimonio mobiliare, specificatamente composto da opere d'arte di qualsiasi genere e fattura, la sua gestione, nonché l'incremento e la valorizzazione dello stesso.

La società potrà svolgere tutte le attività utili o necessarie per la realizzazione dell'oggetto sociale ivi incluso il mantenimento e restauro delle opere d'arte, la loro esposizione e la concessione in uso a terzi delle stesse.

Tutte le suddette attività dovranno essere svolte nei limiti e nel rispetto delle disposizioni di legge vigenti ed è in particolare escluso l'esercizio nei confronti del pubblico di ogni attività qualificata dalla normativa vigente come attività finanziaria.

Art. 5. Il capitale sociale è fissato in Euro 999.000,00 (novecentonovantanovemila/00) ed è sottoscritto dai soci nelle seguenti misure:

- Patrizio Bertelli per Euro 998.000,00 (novecentonovantottomila/00); e
- Lorenzo Bertelli per Euro 1.000,00 (mille/00).

Art. 6. Possono essere effettuati, anche in misura non proporzionale, versamenti in conto capitale e finanziamenti. I finanziamenti sono infruttiferi, salvo diversa deliberazione.

Art. 7. In caso di morte di uno dei soci, gli altri hanno la facoltà o di liquidare la quota agli eredi o di sciogliere la società o di accettare la continuazione della società con gli eredi ove questi vi consentano.

Ove nel termine di sei mesi non sia ricostituita la pluralità degli stessi, la società sarà automaticamente sciolta e il socio superstite sarà automaticamente liquidatore della stessa.

Art. 8. Addivenendosi per qualsiasi causa allo scioglimento della società, i soci determineranno il modo di liquidare il patrimonio sociale. In caso di disaccordo sulla nomina del liquidatore o dei liquidatori e/o sulle modalità della liquidazione, queste saranno stabilite con una maggioranza almeno pari al novantanove per cento (99%) delle quote di partecipazione agli utili detenute in proprietà.

Art. 9. Per il trasferimento a terzi per atto inter vivos delle quote sociali e per la modifica dei patti sociali occorrerà il consenso dei soci che rappresentano la maggioranza assoluta del capitale sociale.

Art. 10. L'amministrazione e la rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio, con tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, nulla escluso od eccettuato, ivi compresa la facoltà di nominare e revocare procuratori, spetta al socio Patrizio Bertelli.

L'amministratore dura in carica fino a revoca o dimissioni e potrà contrarre anche con se stesso.

In caso di morte dell'amministratore, l'amministrazione, la gestione, la firma e la rappresentanza della società, di fronte ai terzi ed in giudizio, spetterà al socio superstite fermo quanto previsto all'articolo 7, comma 1.

Art. 11. In deroga al disposto dell'articolo 2267 del codice civile, per le obbligazioni sociali risponde la società col suo patrimonio nonché gli amministratori che hanno agito in nome e per conto della società, esclusa ogni responsabilità degli altri soci.

Art. 12. Gli utili e le eventuali perdite saranno ripartiti tra i soci ai sensi dell'art. 2263 c.c..

Art. 13. L'esercizio sociale si chiude il 31 dicembre di ogni anno.

Entro il 31 marzo successivo a ciascuna chiusura d'esercizio l'amministratore dovrà presentare rendiconto della gestione dell'anno precedente. Gli utili risultanti saranno ripartiti tra i soci in proporzione alle quote sociali detenute; i medesimi soggetti sopporteranno le eventuali perdite nella stessa proporzione.

Art. 14. Per tutto quanto non previsto nel presente atto si fa riferimento alle disposizioni di legge vigenti in materia.

Art. 15. Le spese del presente atto, dipendenti e consequenziali, sono a carico della società.

Ai soli fini dell'iscrizione nel Registro delle Imprese, i sottoscritti dichiarano che l'indirizzo attuale della società è in Arezzo Via De' Mannini 2.

It is understood that the legal requirements set forth under Italian law for the adoption of the restated articles of association in accordance with Italian law need to be accomplished.

Fourth resolution

The Partners resolve to confirm that the Company will, upon transfer and change of nationality as per Effective Date, remain the owner of all its assets and liabilities without any limitations or discontinuity, including from a tax perspective. The Company will thus continue to own all its assets and liabilities incurred or entered into before the transfer and change of nationality.

Fifth resolution

The Partners resolve to accept the resignation of the managers of the Company (being Daniel GALHANO, Partner 1 and Giovanni GATTESCHI), with effect from the Effective Date and to give them discharge (quitus) for the performance of their respective mandate up until the Effective Date.

Sixth resolution

The Partners resolve to empower and authorise Daniel GALHANO, Partner 1 and Giovanni GATTESCHI, each acting individually, in order to perform all steps, actions, procedures and formalities required or useful in connection with the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy and any of the preceding resolutions, under any applicable laws.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

No further business being brought before the meeting, the Meeting is closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treizième jour d'octobre,

Par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PABE ARTE, une société civile constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 5545 (la Société). La Société a été constituée le 31 décembre 2014, suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 120, du 16 janvier 2015. Depuis cette date les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés.

ONT COMPARU:

Patrizio Bertelli, né le six avril mille neuf cent quarante-six à Arezzo, et demeurant au 11 Via Poggio Mendico, I-52100 Arezzo, Italie (l'Associé 1),

ici représenté par Peggy Simon, employée, dont l'adresse professionnelle se situe à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Lorenzo Bertelli, né le dix mai mille neuf cent quatre-vingt-huit à Arezzo, Italie et demeurant au 93, Corso di porta Romana, I - 20122 Milan, Italie (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés),

ici représenté par Peggy Simon, employée, dont l'adresse professionnelle se situe à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent cent pour cent (100%) des parts représentant le capital de la Société, que la Société n'a émis aucune obligation ou tout autre titre, et que par conséquent les Associés peuvent délibérer sur les points ci-dessous mentionnés;

II. que les Associés se prononcent sur ce qui suit:

1. Prise d'acte et approbation du bilan de la Société reflétant la situation financière de la Société (le Bilan Intérimaire);

2. Transfert du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion effective de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, avec effet (la Date Effective) à compter de la date de l'inscription de l'acte de dépôt italien à la Chambre de Commerce de Arezzo en Italie sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec continuation de sa personnalité juridique;

3. Transformation de la Société, à compter de la Date Effective, en S.s. («società semplice») (société civile de droit italien) avec modification de la dénomination sociale de la Société en «PABE ARTE S.s.» et refonte intégrale des statuts de la Société de sorte qu'ils soient conformes au droit italien;

4. Confirmation que la Société, lors du transfert et du changement de nationalité à compter de la Date Effective, demeure propriétaire de l'intégralité de ses actifs et passifs sans discontinuité ou limitation, y compris d'un point de vue fiscal;

5. Prise d'acte de la démission des gérants de la Société et octroi de décharge (quitus) à leur endroit pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;

6. Autorisation d'accomplir toutes les démarches, actions, procédures et formalités exigées ou utiles en lien avec le transfert du siège social, du principal établissement, de l'administration centrale et du lieu de gestion effective de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et en lien avec toutes les résolutions précédentes, en vertu de toute loi applicable;

7. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'approuver le Bilan Intérimaire au 8 octobre 2015 qui a été préparé conformément à la loi et aux principes comptables luxembourgeois. Ledit bilan, après avoir été signé «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Les Associés décident de transférer le siège social, le principal établissement, l'administration centrale, et le lieu de gestion effective de la Société, sans aucune modification apportée à la personnalité juridique de la Société, du Grand-Duché de Luxembourg vers Via De' Mannini, 2, Arezzo, Italie avec effet à compter de la Date Effective.

En conséquence dudit transfert à compter de la Date Effective, la Société adoptera la nationalité italienne et sera soumise au droit italien, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuité de sa personnalité juridique et morale.

Troisième résolution

En conséquence de la deuxième résolution, et à compter de la Date Effective, les Associés décident de transformer la Société, existant actuellement sous la forme d'une société civile en vertu du droit luxembourgeois, en une S.s., une «società semplice» (société civile de droit italien) régie par le droit italien, de modifier sa dénomination sociale en «PABE ARTE S.s.» et d'intégralement refondre les statuts de la Société de sorte qu'ils soient conformes au droit italien de la manière suivante:

Contratto sociale

Art. 1. Tra.

- Patrizio Bertelli, nato ad Arezzo il 6 aprile 1946, residente ad Arezzo (AR), Via Poggio Mendico 11, codice fiscale BRTPRZ46D06A390D;

- Lorenzo Bertelli, nato ad Arezzo (AR) il 10 maggio 1988, residente in Milano (MI), C.so di Porta Romana n. 93, codice fiscale BRTLNZ88E10A390M;

entrambi cittadini italiani, è vigente una società semplice con la seguente ragione sociale:

“Pabe arte societa' semplice”

Art. 2. La società ha sede in Arezzo.

La società potrà istituire sedi secondarie, filiali, depositi, uffici amministrativi e comunque locali destinati all'esercizio dell'attività sociale, sia in Italia che all'estero.

Art. 3. La durata della società è fissata al 31 dicembre 2060 (trentuno dicembre duemilasesanta) e, successivamente a tale data, s'intenderà tacitamente prorogata di anno in anno salvo espressa concorde dichiarazione dei soci.

La società potrà essere sciolta per concorde volontà dei soci anche prima della scadenza di tale durata.

Art. 4. La società, esclusa ogni attività di carattere commerciale, ha per oggetto la formazione di un patrimonio mobiliare, specificatamente composto da opere d'arte di qualsiasi genere e fattura, la sua gestione, nonché l'incremento e la valorizzazione dello stesso.

La società potrà svolgere tutte le attività utili o necessarie per la realizzazione dell'oggetto sociale ivi incluso il mantenimento e restauro delle opere d'arte, la loro esposizione e la concessione in uso a terzi delle stesse.

Tutte le suddette attività dovranno essere svolte nei limiti e nel rispetto delle disposizioni di legge vigenti ed è in particolare escluso l'esercizio nei confronti del pubblico di ogni attività qualificata dalla normativa vigente come attività finanziaria.

Art. 5. Il capitale sociale è fissato in Euro 999.000,00 (novecentonovantanovemila/00) ed è sottoscritto dai soci nelle seguenti misure:

- Patrizio Bertelli per Euro 998.000,00 (novecentonovantottomila/00); e

- Lorenzo Bertelli per Euro 1.000,00 (mille/00).

Art. 6. Possono essere effettuati, anche in misura non proporzionale, versamenti in conto capitale e finanziamenti. I finanziamenti sono infruttiferi, salvo diversa deliberazione.

Art. 7. In caso di morte di uno dei soci, gli altri hanno la facoltà o di liquidare la quota agli eredi o di sciogliere la società o di accettare la continuazione della società con gli eredi ove questi vi consentano.

Ove nel termine di sei mesi non sia ricostituita la pluralità degli stessi, la società sarà automaticamente sciolta e il socio superstite sarà automaticamente liquidatore della stessa.

Art. 8. Addivenendosi per qualsiasi causa allo scioglimento della società, i soci determineranno il modo di liquidare il patrimonio sociale. In caso di disaccordo sulla nomina del liquidatore o dei liquidatori e/o sulle modalità della liquidazione, queste saranno stabilite con una maggioranza almeno pari al novantanove per cento (99%) delle quote di partecipazione agli utili detenute in proprietà.

Art. 9. Per il trasferimento a terzi per atto inter vivos delle quote sociali e per la modifica dei patti sociali occorrerà il consenso dei soci che rappresentano la maggioranza assoluta del capitale sociale.

Art. 10. L'amministrazione e la rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio, con tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, nulla escluso od eccettuato, ivi compresa la facoltà di nominare e revocare procuratori, spetta al socio Patrizio Bertelli.

L'amministratore dura in carica fino a revoca o dimissioni e potrà contrarre anche con se stesso.

In caso di morte dell'amministratore, l'amministrazione, la gestione, la firma e la rappresentanza della società, di fronte ai terzi ed in giudizio, spetterà al socio superstite fermo quanto previsto all'articolo 7, comma 1.

Art. 11. In deroga al disposto dell'articolo 2267 del codice civile, per le obbligazioni sociali risponde la società col suo patrimonio nonchè gli amministratori che hanno agito in nome e per conto della società, esclusa ogni responsabilità degli altri soci.

Art. 12. Gli utili e le eventuali perdite saranno ripartiti tra i soci ai sensi dell'art. 2263 c.c..

Art. 13. L'esercizio sociale si chiude il 31 dicembre di ogni anno.

Entro il 31 marzo successivo a ciascuna chiusura d'esercizio l'amministratore dovrà presentare rendiconto della gestione dell'anno precedente. Gli utili risultanti saranno ripartiti tra i soci in proporzione alle quote sociali detenute; i medesimi soggetti sopporteranno le eventuali perdite nella stessa proporzione.

Art. 14. Per tutto quanto non previsto nel presente atto si fa riferimento alle disposizioni di legge vigenti in materia.

Art. 15. Le spese del presente atto, dipendenti e consequenziali, sono a carico della società.

Ai soli fini dell'iscrizione nel Registro delle Imprese, i sottoscritti dichiarano che l'indirizzo attuale della società è in Arezzo Via De' Mannini 2.

Etant entendu que les exigences légales prévues par le droit italien en vue de l'adoption des statuts refondus conformément au droit italien doivent être accomplies.

Quatrième résolution

Les Associés décident de confirmer que la Société, lors du transfert et du changement de nationalité à compter de la Date Effective, demeurera propriétaire de l'intégralité de son actif et passif sans limitation ou sans discontinuité, y compris d'un point de vue fiscal. Ainsi la Société demeurera propriétaire de l'intégralité de son actif contracté et son passif dû avant le transfert et le changement de nationalité.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'accepter la démission des gérants de la Société (à savoir, Daniel GALHANO, l'Associé 1 et Giovanni GATTESCHI), à compter de la Date Effective et de leur octroyer décharge (quitus) pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à la Date Effective.

Sixième résolution

Les Associés décident de donner pouvoir et d'autoriser Daniel GALHANO, l'Associé 1 et Giovanni GATTESCHI, chacun agissant individuellement, à l'effet d'accomplir toutes les démarches, actions, procédures et formalités exigées ou utiles en lien avec le transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective, et de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie et en lien avec toutes les résolutions précédentes, en vertu de toute loi applicable.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaut.

L'ordre du jour étant épuisé l'Assemblée est levée.

Dont acte, le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170619/298.

(150188785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Revaru, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 181.809.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 octobre 2015.

Pour REVARU S.à r.l.

COFA S.à r.l.

18, rue de la Gare

L - 7535 Mersch

Signature

Référence de publication: 2015170661/15.

(150188559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Rheindeich, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.725.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170662/10.

(150188385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Sportpferde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6689 Mertert, 13, Fausermillen.

R.C.S. Luxembourg B 192.837.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé que:

- 900 parts sociales ont été transférées avec effet au 31 décembre 2014 de Sportpferde Holding S.à r.l. à SOLEM S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 13, Fausermillen, L-6689 Mertert et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B133 279.

Par conséquent, le capital social de SPORTPFERDE S.A R.L. est détenu de la manière suivante:

- 900 parts sociales par SOLEM S.A.;

- 100 parts sociales par Sportpferde Holding S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015170680/19.

(150188493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Rooftop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 116.797.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Claude REDING

Le gérant

Référence de publication: 2015170665/11.

(150187954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

RPH Associés Immobilière S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4490 Belvaux, 213, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 132.796.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis démissionnaire de mes fonctions que j'occupe au sein de votre société.

Belvaux, le 25 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015170666/10.

(150187986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Rumisel, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 177.935.

L'an deux mille quinze, le huit octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RUMISEL, société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 177.935, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 juin 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1765 du 23 juillet 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable résidant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur: Parfinindus S. à r.l., ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. STEEMAN, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32362. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170667/64.

(150188395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

S&B Minerals Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 178.488.

—
EXTRAIT

En date du 28 mai 2015, l'actionnaire unique de la Société a pris la décision suivante:

- Le mandat de Ernst Young, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, expirera à l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en 2016.

Il convient de changer l'adresse de Imerys Minerals International Sales, gérant commandité, qui est désormais au 2 place de Paris, L-2314 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170669/15.

(150188612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

St Maurin, Legretto, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 165.458.

Extrait de la convention de cession de parts sociales

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales intervenue en date du 22 septembre 2015 que les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

Madame Eva Magdalena HOLM-MONI ER, née le 10 mars 1953 à Kristinehamn (Suède),
demeurant à F84160 Vaugines, Domaine Saint-Maurin (France) 104.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Pour la Société

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2015170683/18.

(150188701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

SoPro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.190.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 13 octobre 2015, les gérants Monsieur Alan Botfield et Rolf Caspers ont été remplacé par les personnes suivantes:

- Monsieur Petr Klimo, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Szymon Dec, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015170678/17.

(150188735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

**SGBTCI, Société Anonyme,
(anc. SGBTCI, Société Générale Bank & Trust Crédit International).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.050.

L'an deux mille quinze, le neuf octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société «Société Générale Bank & Trust Crédit International» en abrégé «SGBTCI», ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 90.050, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-duché de Luxembourg, en date du 29 novembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 1821 du 30 décembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 19 novembre 2014, publié au Mémorial C numéro 3882 du 15 décembre 2014.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François Desreumaux, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Angelina Luciani, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Secrétaire).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Plasse, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Scrutateur).

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Qu'il apparaît de la liste de présence que la totalité des neuf mille huit cent quarante-deux (9.842) actions représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à EUR 9 842 000,- sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. La liste de présence, signée par tous les actionnaires présents à l'Assemblée, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée aux présentes avec les procurations pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Changement de dénomination.
- 2) Nomination de Monsieur Marc Augier en tant qu'administrateur.
- 3) Divers.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «SGBTCI» et de modifier l'article 1^{er} des statuts en conséquence comme suit:

« **Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SGBTCI» (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Marc Augier, né à Marseille, le 23 mars 1970, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, comme administrateur de la Société.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu par toutes les personnes présentes, personnes connues du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et lieu de résidence, les membres du bureau signent ensemble avec nous, Notaire, le présent procès-verbal.

Signé: F. DESREUMAUX, A. LUCIANI, E. PLASSE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32738. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170677/55.

(150188573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Selecta Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.466.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2015170702/14.

(150188520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Sherwood Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 20, op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 66.483.

La société anonyme SPICA ADVISER S.A., avec siège social à 20, op der Sang L-9779 ESELBORN et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B155196 démissionne par la présente de son mandat d'administrateur de la société

SHERWOOD PROPERTIES S.A.

20, op der Sang

L - 9779 ESELBORN

N° RCSL: B66483

avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eselborn, le 13.10.2015.

SPICA ADVISER S.A.

Référence de publication: 2015170712/18.

(150188098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Selecta Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.466.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2015170703/14.

(150188527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Sergale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 175, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 109.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour SERGALE S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015170704/12.

(150188583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

SES Broadband Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.624.

EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'actionnaire du 16 octobre 2015, l'actionnaire prend note de la démission de Monsieur Claude Dumais en tant qu'administrateur de la société avec effet au 5 octobre 2015.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- M. Ferdinand Kayser, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
- M. Padraig McCarthy, Administrateur
- M. Wilfried Urner, Administrateur

- M. Norbert Willems, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 octobre 2015.

Pierre Margue

Vice President, Legal Services Corporate and Finance

Référence de publication: 2015170709/19.

(150188507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

SES Astra Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.813.

—
EXTRAIT

Suite à la réunion de l'actionnaire unique du 1^{er} août 2015, Monsieur Gerson Souto a donné sa démission en tant qu'Administrateur avec effet au 31 juillet 2015. Monsieur Christophe De Hauwer, avec adresse professionnelle au 4 Rooseveltplantsoen, 2517 KR La Haye, Pays-Bas, a été nommé en tant qu'Administrateur avec effet au 1^{er} août 2015 et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 octobre 2015.

Pour la Société

Pierre Margue

Un mandataire / Vice President, Legal Services Corporate and Finance

Référence de publication: 2015170708/17.

(150188508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

SOF-10 Starlight 31 GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.484.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 15 octobre 2015 que la société SOF-10 Lux Master Co S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 26 (vingt-six GBP) chacune à la société SOF-10 Beagle JVCo Lux S.à r.l. dont le siège se situe 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée sous le numéro Luxembourg B 191 603.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- SOF-10 Beagle JVCo Lux S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2015170731/19.

(150188008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Sherwood Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 20, op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 66.483.

—
Le soussigné, Joseph DELREE, expert-comptable, né le 7 avril 1952 à Soheit-Tinlot (Belgique), avec adresse professionnelle à 20, op der Sang L-9779 ESELBORN démissionne par la présente de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de la société

SHERWOOD PROPERTIES S.A.

20, op der Sang

L - 9779 ESELBORN

N° RCSL: B66483

avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Eselborn, le 13.10.2015.

Joseph DELREE.

Référence de publication: 2015170710/17.

(150188098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Sherwood Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 20, op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 66.483.

Le soussigné, Ella SHILINA, né le 29 juillet 1963 à Shurab (Tajikistan), avec adresse professionnelle à 20, op der Sang L-9779 ESELBORN démissionne par la présente de son mandat d'administrateur de la société SHERWOOD PROPERTIES S.A.

20, op der Sang

L - 9779 ESELBORN

N° RCSL: B66483

avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Eselborn, le 13.10.2015.

Ella SHILINA.

Référence de publication: 2015170711/16.

(150188098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

SHIP Investor & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.897.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170714/10.

(150188661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 178.468.

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Alleingesellschafterin vom 08. Januar 2015 hat sich folgende Änderung ergeben:

- Die Alleingesellschafterin wurde von SIGNA Invest GmbH in SIGNA Core Holding GmbH umfirmiert.

Référence de publication: 2015170720/11.

(150188115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Sherwood Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 20, op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 66.483.

La société INNOVATRUST S.à r.l., avec siège social à 20, op der Sang L-9779 ESELBORN et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B122580 démissionne par la présente de son mandat de commissaire aux comptes de la société

SHERWOOD PROPERTIES S.A.

20, op der Sang

L - 9779 ESELBORN

N° RCSL: B66483

avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eselborn, le 13.10.2015.

INNOVATRUST S.à.r.l.

Référence de publication: 2015170713/18.

(150188098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170715/10.

(150188686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

SHIP Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170716/10.

(150188266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Sophia International Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 107.972.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 1^{er} octobre 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

la Société Anonyme SOPHIA INTERNATIONAL HOLDING S.A.H, R.C. n° B 107972

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Arzu AKTAS

Le liquidateur

Référence de publication: 2015170734/16.

(150188475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

SINTRA Medical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 200.748.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Falmouth Services Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trinity Chambers, P.O. Box 4301, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the BVI Business Companies Act, 2004 under number 1890788.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "SINTRA Medical S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The object of the Company further is to conceive, develop, produce, manufacture, acquire, import, export, market and distribute, directly or indirectly, under whatever form, all material and products and more specifically PHARMACETICAL EQUIPMENT, electronic and electromechanical equipment and components as well as any goods, software, services, advice, assistance, teaching, training, consulting, directly or indirectly related thereto, up to the creation and management of information and data under any form whatsoever, more particularly their treatment, printing, safekeeping, distribution and transmission.

The Company shall be able to do the above directly or indirectly, for its own account or for the account of third parties, alone or together with third parties, through the incorporation of new corporate entities, by way of contribution, partnership, subscription, acquisition of shares or other securities, through merger, alliance, cooperative venture or economic interest grouping, or by taking or granting a lease over any goods or rights, or otherwise.

The object of the Company is furthermore the exploitation, acquisition, assignment or granting of a license, or, more generally, all acts of assignment in whatsoever form, of all intellectual and industrial property rights and, more specifically, of all patents, trademarks, drawings and models and copyrights in relation to the above-mentioned activities.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. The Company has its registered office in Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the joint signature of two managers in the case of a board of managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by two managers but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

The first financial year shall begin today and end on 31st December 2015.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Falmouth Services Limited, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

Class A Manager:

- Mrs Michelle Marie Carvill, born on November 26, 1966 in Down, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Class B Manager:

Mr Alexander Nicolaas Johannes van Zeeland, born on October 16, 1970 in 's-Gravenhage, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2) The Company shall have its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deux octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Falmouth Services Limited, une société du droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trinity Chambers, P.O. Box 4301, Road Town, Tortola, immatriculée au BVI Business Companies Act, 2004 sous le numéro 1890788.

Le Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "SINTRA Medical S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à l'établissement, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la Société est en outre de concevoir, développer, produire, fabriquer, acquérir, importer, exporter, commercialiser et distribuer, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, du matériel et des produits de tout genre, et plus particulièrement des équipements pharmaceutiques et du matériel informatique, des équipements électroniques et électromécaniques et des composants, ainsi que tous biens, logiciels, services, conseils, assistance, enseignement, formation, conseil, s'y rapportant directement ou indirectement, jusqu'à la création et la gestion d'information, l'hébergement et de données sous toute forme que ce soit, plus particulièrement leur traitement, impression, conservation, distribution et transmission.

La Société sera en mesure de faire ce qui précède, directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, soit seule ou avec des tiers, par la constitution de nouvelles personnes morales, par voie d'apport, de partenariat, de souscription, d'acquisition d'actions ou autres valeurs mobilières, par voie de fusion, alliance, entreprise conjointe ou groupement d'intérêt économique, ou en prenant ou en octroyant un bail sur tous biens ou droits, ou autrement.

L'objet de la Société est en outre l'exploitation, acquisition, cession ou octroi d'une licence, ou, plus généralement, tous les actes de cession dans toute forme que ce soit, de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle et, plus précisément, de tous les brevets, marques de commerce, dessins et modèles, et droits d'auteur en relation avec les activités mentionnées ci-dessus.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, uniquement par voie de placement privé, des billets, des obligations et toute sorte de titres d'emprunt et de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus des emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et d'autres sociétés du groupe. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur ses actifs en entier ou en partie, pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne physique. Pour éviter le doute, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes techniques et instruments pour gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques de crédit, l'exposition au risque de change, les risques de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions de biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant en cas de gérant unique, par la signature conjointe de deux gérants en cas d'un conseil de gérance, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature ou par la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par deux gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnifiera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Falmouth Services Limited, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Classe A:

- Madame Michelle Marie Carvill, née le 26 novembre 1966 à Down, avec adresse professionnel à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange

Gérant de Classe B:

Monsieur Alexander Nicolaas Johannes van Zeeland, né le 16 octobre 1970 à La Haye, avec adresse professionnel à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange

2) Le siège social de la Société est établi au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31935. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170723/428.

(150188883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

The Irish Acquisition Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 521.900,00.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 140.150.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 octobre 2015

L'associé unique de la Société décide:

1. d'accepter la démission de Monsieur Clinton Genty-Nott en tant que gérant A de la Société avec effet en date du 9 octobre 2015;

2. de nommer Monsieur Nigel Kevin Govett, né à Ashford, Royaume-Uni, le 21 avril 1974, ayant son adresse à Villa 1246A, Way 1716, Madinat Sultan Qaboos, Muscat, Oman, comme nouveau gérant A de la Société, avec effet en date du 9 octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015170755/18.

(150188830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Tojewa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.466.

L'an deux mille quinze.

Le treize octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Tojewa S.A., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.466,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2859 du 10 décembre 2007,

au capital social de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, qui désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet.** La société a pour objet toutes activités d'agent immobilier, de promoteur immobilier et de conseil économique.

La société a en outre pour objet le placement de ses avoirs en valeurs mobilières et immobilières variées dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion et des plus-values éventuelles.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

Elle pourra notamment acquérir par voie d'achat, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

Elle pourra gérer et mettre en valeur son portefeuille de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, et quelque soit la forme juridique de l'entreprise.

Elle pourra en outre investir en immeubles, vendre ces immeubles, les hypothéquer, les mettre en valeur et les louer.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra faire toutes transactions mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement."

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet.** La société a pour objet toutes activités d'agent immobilier, de promoteur immobilier et de conseil économique.

La société a en outre pour objet le placement de ses avoirs en valeurs mobilières et immobilières variées dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion et des plus-values éventuelles.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

Elle pourra notamment acquérir par voie d'achat, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

Elle pourra gérer et mettre en valeur son portefeuille de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, et quelque soit la forme juridique de l'entreprise.

Elle pourra en outre investir en immeubles, vendre ces immeubles, les hypothéquer, les mettre en valeur et les louer.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra faire toutes transactions mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8727. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170758/74.

(150188786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Touchpoint Housing (FH) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.487.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 octobre 2015, le gérant Monsieur Alan Botfield a été remplacé par la personne suivante:

- Monsieur Szymon Dec, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015170761/16.

(150188736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Traction Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 198.847.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 8 octobre 2015, les gérants Monsieur Alan Botfield et Madame Anne Delord ont été remplacés par les personnes suivantes:

- Monsieur Petr Klimo, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Peter Dickinson, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Michael Thomas, résidant professionnellement au 43 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015170762/17.

(150188511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

The Luxembourg Acquisition Company (OIF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 521.900,00.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 140.151.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 octobre 2015

L'associé unique de la Société décide:

1. d'accepter la démission de Monsieur Clinton Genty-Nott en tant que gérant A de la Société avec effet en date du 9 octobre 2015;

2. de nommer Monsieur Nigel Kevin Govett, né à Ashford, Royaume-Uni, le 21 avril 1974, ayant son adresse à Villa 1246A, Way 1716, Madinat Sultan Qaboos, Muscat, Oman, comme nouveau gérant A de la Société, avec effet en date du 9 octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015170756/18.

(150188829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

SHIP Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170717/10.

(150188267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Surf International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.010.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 octobre 2015

Est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170744/14.

(150188350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

SHIP Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.711.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 16 Octobre 2015 d'accepter la démission de Robin MARSHALL et de Hans LOTTER en tant que gérant de Catégorie A2 et A1 de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170718/12.

(150188641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

SK Spice, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.911.

—
Extrait des décisions prises par le Conseil de gérance en date du 16 octobre 2015

Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert avec effet au 15 octobre 2015.

A Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SK Spice

Un Mandataire

Référence de publication: 2015170728/15.

(150188300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Starfactory Football Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.901.

—
Extrait de l'Assemblée Générale du 11 août 2015

L'assemblée décide de révoquer la société VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à r.l., ayant son siège social à L-8041 Strassen, 40, Rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B52610 de son mandat de commissaire aux comptes et décide de nommer la société Auditeurs Associés, ayant son siège social au 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B93937 en tant que commissaire aux comptes de la Société, à compter de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014.

Le mandat du commissaire ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015170740/18.

(150188859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TA EU Acquisitions VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 18.417.133,40.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 187.043.

—
Veillez noter que Madame Emilie Morel a démissionné de son mandat en tant que gérant de la Société en date du 14 octobre 2015 avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170775/19.

(150188608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Sure Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, 16C, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 164.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170743/9.

(150187967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Surf International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170745/9.

(150188351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

T.D. Illes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schiffflange, 44, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.266.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170746/9.

(150188060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Tradition II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 177.385.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015170764/11.

(150188744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

VASCONI ARCHITECTES BY THOMAS SCHINKO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6944 Niederanven, 22, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 165.825.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2015170816/12.

(150188287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TaDaweb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.
R.C.S. Luxembourg B 165.616.

Le bilan au 31 décembre 2014 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170749/9.

(150188404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Terri Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.682.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170753/9.

(150188499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

The Century Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 84.881.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170754/9.

(150188622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Tonus & Cunha Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 139.158.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170759/10.

(150188452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

That's It A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 95.618.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 09 octobre 2015 que:

Le siège social de la société est transféré du 1, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg au 3, rue de la Loge L-1945 Luxembourg.

L'adresse de Monsieur André HARPES, de Madame Nina MEYER et de la société COMPTABILUX SA sont transférées également du 1, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg au 3, rue de la Loge L-1945 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015170790/17.

(150188682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Signature.

Touchpoint Housing (FCF-DeGI) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.976.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 octobre 2015, le gérant Monsieur Alan Botfield a été remplacé par la personne suivante:

- Monsieur Szymon Dec, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015170760/16.

(150188737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Trade-inter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 198.298.

Il résulte des résolutions écrites de la Société prises par voie circulaire le 1^{er} octobre 2015, que les Associés ont décidé de révoquer Mme Visaka Kimari (née le 22 mars 1961 à Phnom-Penh, résidant au 1, am Bongert, L -1270 Luxembourg), de son poste de gérant; et de nommer en lieu et place, Mlle Elisa Faraldo Talmon, employée privée, née le 28.04.1979 à Milan, demeurant professionnellement au 19 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le mandat est fixé pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015170763/15.

(150188675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Pearl Dive Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEARL DIVE PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015170625/11.

(150188201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Piret-Gerard s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 51, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 168.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 16/10/2015.

Référence de publication: 2015170630/10.

(150188163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.
